

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 15 mai 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT ET UN MAI, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
Mme Aurore AMOURDEDIEU, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à M. Didier ROUSSELLE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusés : M. Yves RINCK - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Colette BRUN-CASTELLY

2025 - 05 - 59 / AFFAIRES FONCIERES / URBANISME
ZAC DU GRAND TILLEUL – CESSION DU LOT N° 4

RAPPORTEUR : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mettre à disposition de la CCBDP :

- 1 / Les équipements publics de la ZAC du Grand Tilleul
- 2 / Les terrains aménagés et disponibles de la ZAC du Grand Tilleul dans l'attente de leur cession à des entreprises.

Cette mise à disposition s'est inscrite dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activité Economique » aux intercommunalités, organisé par la loi Notre du 7 août 2015.

A ce jour, la Commune et la CCBDP sont sollicitées par la SCOP SANISPHERE qui souhaite faire l'acquisition du lot 4 sur la ZAE du Grand Tilleul pour son développement.

L'entreprise qui est spécialisée dans la conception et la fabrication de toilettes sèches connaît un fort développement et a prévu de recruter 20 personnes supplémentaires dans un délai de 3 ans.

Pour assurer son développement futur, elle souhaite faire l'acquisition du lot 4 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Surface approximative : 1 307 m²
- Références cadastrales : AE 983,
- Prix du terrain : 55 € HT/m² (conformément à l'avis de France domaine en date du 30/04/2025).

La nouvelle compétence transférée à la CCBDP depuis 1^{er} janvier 2018 implique au préalable que la commune cède le lot N° 4 à la CCBDP. La CCBDP, qui détient la compétence de gestion des ZAE, est qualifiée pour revendre les terrains en question à l'opérateur économique validé par la commune.

Il est précisé que les deux actes seront indissociables : si l'acquéreur final renonce à l'achat, la Communauté de communes ne sera pas dans l'obligation d'acquérir les terrains auprès de la commune.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'ACCEPTER** le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du lot N° 4 au profit de la CCBDP pour un montant de 71 885 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif du lot N° 4 avec la CCBDP sous réserve de la réalisation de la vente de ce lot entre la CCBDP et la SCOP SANISPHERE ou toute personne morale pouvant s'y substituer.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Colette BRUN-CASTELLY
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS

